

## Cas pratique: meubles et immeubles

Par **Judi**, le **22/11/2014** à **15:42**

Bonjour à tous !

Donc voilà j'ai un cas pratique à faire, le voici: "Voilà maintenant un peu plus de 20 ans que le vieux berger est mort. Il était propriétaire d'une vieille demeure rustique dans le massif du Pilat, non loin de Malleval, que Bernard occupe sans titre depuis lors. Quoiqu'en mauvais état, elle a beaucoup de cachet, avec ses boiseries fixées au moment de la construction, épousant parfaitement les deux pièces principales. A l'intérieur le vieux berger n'a laissé en revanche qu'un vieux rouet, le reste sans valeur ayant été brûlé. Au fil des ans, Bernard a apporté certaines améliorations ; il a restauré le rouet qu'il utilise pour filer la laine avec laquelle il fabrique des produits artisanaux. Avec le regain d'intérêt pour la nature, ses affaires marchent bien. Il souhaite donc engager d'importants travaux pour aménager la demeure en chambres d'hôtes. Les neveux parisiens du vieux berger, en pleine aspiration d'un retour à la nature, ne comptent pas en rester là et souhaitent revendiquer leurs droits de « propriété » sur les biens en question. Vous préciserez la nature juridique de chacun de ces biens"

Donc je sais qu'il va falloir que je précise la nature de chaque bien comme le vieux rouet, les boiseries etc. Mais est-ce que je dois parler également du fait que Bernard occupe la maison sans titre et parler également du fait que les neveux puissent récupérer ces biens en question? Merci de votre aide.

Par **gregor2**, le **23/11/2014** à **06:43**

Bonjour, il faudra absolument envisager les recours possibles pour chacun et en tirer les conséquences ...

Par **azertyuiop**, le **23/11/2014** à **10:16**

J'aimerais bien savoir comment est ce que tu va parler du fait que les neveux peuvent récupérer ses biens? Quels articles va tu mobiliser?